

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 29 janvier 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	14

L'an deux mille vingt-quatre, **le lundi 29 janvier à 19h30**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 5 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 25 janvier 2024.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, Mme Bertelle Emilie, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Duroch Aline, M Langlet Pascal

Pouvoirs :

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Anik Blanc

M Grange Christophe donne pouvoir à Chantal Besson

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Aline Duroch

M Aymard Nicolas donne pouvoir à Emilie Bertelle

M Furnion Pascal donne pouvoir à Didier Guyot

Secrétaire de séance : Chantal Besson

D2024_006 – Demande de subvention DSIL

Monsieur le Maire expose le projet de Tiers Lieu Osmose, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un avant-projet définitif à 1 542 896 € HT soit 1 851 476€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Coût HT		Recette	
Travaux	1 203 025€	DRAC	293 000 €
Equipements	100 000€	Région	200 000 €
Géomètre	4 000€	Département	100 000 €
Diagnostics	5 000€	Auto-Financement	308 579 €
Maitrise œuvre	118 000€	DSIL	641 317 €
AMO	26 000€		
Etude de sols	2 500€		
Bureau de contrôle	6 400€		
Coordinateur SPS	4 500€		
Frais divers	73 471€		
TOTAL	1 542 896 €	TOTAL	1 542 896 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1 542 896 €
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

